

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 15 mai 2017**, à **17 h 45**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Madame Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 11 mai 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

9734-05-2017

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents à la séance extraordinaire et qu'ils consentent aux changements présentés à l'ordre du jour;

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil d'ajouter la section 3. Voirie ainsi que le point 3.1 Travaux divers au puits n° 4 – Octroi du contrat et que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme modifié.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Période de questions

2. Administration générale

- 2.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt 740-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc des tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et de la rue des Plaines
- 2.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt 741-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue
- 2.3. Adoption du règlement d'emprunt 738-2017, décrétant un emprunt au fond général de la municipalité n'excédant pas 381 500 \$, pour l'exécution des travaux de réfection de la salle municipale
- 2.4. Abattage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville – Octroi du contrat

3. Voirie

- 3.1. Travaux divers au puits n° 4 – Octroi du contrat

1.4. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration générale

2.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt 740-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc des tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et de la rue des Plaines

9735-05-2017

M. Pierre Sicard, conseiller du district n° 4, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 740-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc des tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et de la rue des Plaines.

2.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt 741-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue

9736-05-2017

M. Pierre Sicard, conseiller du district n° 4, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 741-2017, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue.

2.3. Adoption du règlement d'emprunt 738-2017, décrétant un emprunt au fond général de la municipalité n'excédant pas 381 500 \$, pour l'exécution des travaux de réfection de la salle municipale

9737-05-2017

ATTENDU QUE la salle municipale de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare nécessite une réfection complète;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 762 837 \$;

ATTENDU QU' une subvention du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 de 381 337 \$ a été accordée à la Municipalité, conformément à l'entente signée le 3 novembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement d'emprunt 738-2017, décrétant un emprunt au fond général de la municipalité n'excédant pas 381 500 \$, pour l'exécution des travaux de réfection de la salle municipale, comme présenté.

2.4. Abattage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville – Octroi du contrat

9738-05-2017

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'abattage de deux (2) arbres situés sur le terrain de l'hôtel de ville;

ATTENDU les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Abattage d'arbres Expert inc.*, au coût de 1 080 \$, plus taxes, pour l'abattage et le ramassage de deux (2) arbres situés sur le terrain de l'hôtel de ville;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien, réparation – Administration » (02-19000-522).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3. Voirie

3.1. Travaux divers au puits n° 4 – Octroi du contrat**9739-05-2017**

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à divers travaux au puits n° 4;

ATTENDU la soumission reçue des *Entreprises B. Champagne inc.*, en date du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat aux *Entreprises B. Champagne inc.*, au coût de 9 550 \$, plus taxes, pour la réalisation de divers travaux au puits n° 4, conformément à la soumission n° S-1049;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien/Réparation équipement – Distribution eau » (02-41300-526).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 18 h 30.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.